Centre intégré
de santé
et de services sociaux
des Îles
Québec

PROCÈS-VERBAL DE LA 58e SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CISSS) DES ÎLES, TENUE LE 14 MAI 2024, À 19 H, À LA SALLE CAROLE REID AU 2E ÉTAGE DU MAILLON

PRÉSENCES :

Mmes Isabelle Daigneault, membre désigné - comité régional sur les services pharmaceutiques (CRSP)
Céline Decoste, membre indépendant - expertise en protection de la jeunesse
Sophie Doucet, **secrétaire et présidente-directrice générale**
Marie-Claude Jomphe, membre désigné - comité des infirmières et infirmiers (CII)
Nancy Leblanc, membre désigné - comité des usagers
Sara Martinet, membre désigné – conseil multidisciplinaire (CM)
Annick Nadeau, membre nommé par la ministre - milieu de l'enseignement
Marie-Josée Noël, membre indépendant - compétence en ressources immobilières, informationnelles ou humaines

M. Francis Simard, président, membre indépendant - compétence en vérification, performance ou gestion de la qualité

ABSENCES :

M. Gaston Bourque, **vice-président**, membre indépendant - expertise en réadaptation

Dre Nadine Packwood, membre désigné – département régional de médecine générale (DRMG)

Dr Simon Lajeunesse, membre désigné - conseil des médecins, dentistes et pharmacie (CMDP)

Mme Annie-Claude Arseneau, représentante de la Fondation Santé de l'Archipel

INVITÉS :

Mmes Judith Arseneault, directrice des soins infirmiers, santé physique et SAPA par intérim
Sophie-Anne Girardin, commissaire aux plaintes et à la qualité des services

Dre Françoise Giard, directrice des services professionnels et hospitaliers

M. Claude Cyr, directeur des services administratifs

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE, VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

Après vérification des présences et constatation du quorum, le président, M. Francis Simard, souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance à 19 h.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition dument appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la 58e séance ordinaire du conseil d'administration du CISSS des Îles tenue le 14 mai 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION Nº 2024-05-1030

L'ordre du jour se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance, vérification des présences et constatation du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux :
   3.1. Séance ordinaire du 24 avril 2024

CORRESPONDANCE

4. Correspondance
   Période de questions réservée au public
   (Pour poser une question, vous devez vous inscrire dans les trente minutes précédant la séance)

DOSSIERS – INFORMATION

5. Information de la Présidence-direction générale
6. Agrément – suivi
7. Rapport trimestriel – Gestion des risques
8. Rapport trimestriel – Application des mesures de contrôle
9. Rapport trimestriel – Prévention et contrôle des infections
10. Rapport trimestriel – Mise sous garde préventive, provisoire et autorisée
11. Rapport – Commissaire aux plaintes et à la qualité des services

DOSSIERS – DÉCISION

12. Adoption du plan de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle
13. Adoption du Budget 2024-2025
14. Provision pour mauvaises créances et radiations pour l'exercice 2023-2024
15. Gestion des effectifs médicaux

AUTRES SUJETS

16.
17. Prochaine séance
18. Levée de la séance

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Sur proposition dument appuyée, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la 57e séance ordinaire du conseil d'administration du CISSS des Îles tenue le 24 avril 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION Nº 2024-05-1031

CORRESPONDANCE

4. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

Période de questions réservée au public

Aucune question du public n'a été inscrite préalablement à la séance et aucune question n'est posée par les gens dans l'assistance.

DOSSIERS — INFORMATION

5. INFORMATION DE LA PRÉSIDENCE-DIRECTION GÉNÉRALE

M. Simard invite Mme Sophie Doucet, présidente-directrice générale à présenter ce point.

Suivi RPDI : Mme Doucet explique qu'il y a eu des ralentissements dans les négociations pour le transfert des opérations du CHSLD des Îles-de-la-Madeleine vers le CISSS des Îles. Elle mentionne que le transfert des activités devrait se faire à l'automne.

Mise en place de Santé Québec : Les PDG des établissements de santé ont rencontré la présidente et cheffe de la direction de Santé Québec, madame Geneviève Biron. Une rencontre est prévue le 6 juin prochain concernant la transition vers Santé Québec. Dossier à suivre.

6. AGRÉMENT – SUIVI

Mme Sophie Doucet nous informe que nous avons la visite d'Agrément Canada cette semaine au CISSS des Îles. Le rapport final de la visite sera présenté aux membres du conseil d'administration dès qu'il sera disponible.

7. RAPPORT TRIMESTRIEL – GESTION DES RISQUES

M. Francis Simard invite Mme Sophie Doucet, en l'absence de Mme Chantal Provost, à présenter le prochain point.

Mme Doucet présente le rapport trimestriel des incidents et accidents pour la période du 1er janvier 2024 au 31 mars 2024. Le rapport fait état d'un total de 99 déclarations d'incidents et d'accidents. Le nombre de déclarations est légèrement en baisse comparativement au même trimestre l'année précédente. En ce qui concerne les types d'événements, les erreurs liées aux médicaments demeurent les plus fréquentes avec 42 % des déclarations. Les erreurs liées aux chutes se situent au second rang, à 36 %. Pour cette catégorie, il s'agit d'une diminution pour les mêmes trimestres de 2022-23. En ce qui a trait à la gravité des événements, 85 % des déclarations réfèrent à des événements sans conséquence pour les usagers (gravité A à D). Les tableaux détaillés du type d'événement par période, de gravité par installation et de gravité par type d'événement sont inclus au rapport déposé. Les membres sont invités à poser leur question.

8. RAPPORT TRIMESTRIEL – APPLICATION DES MESURES DE CONTRÔLE

M. Francis Simard, président, invite M[me] Judith Arseneault, directrice intérimaire des soins infirmiers, santé physique et soutien à l'autonomie des personnes âgées (SAPA), à présenter les deux prochains points.

M[me] Judith Arseneault présente le rapport qui couvre la période du 31 décembre 2023 au 31 mars 2024. Nous avons trois mesures de contrôle à l'unité de courte durée et une mesure au CHSLD Eudore-LaBrie. Les membres sont invités à poser leur question.

9. RAPPORT TRIMESTRIEL – PRÉVENTION ET CONTRÔLE DES INFECTIONS

Madame Arseneault présente le tableau de surveillance périodique en prévention et contrôle des infections en tenant compte des indicateurs prioritaires retenus par l'établissement. Le rapport couvre la période du 3 décembre 2023 au 31 mars 2024. On compte dix épisodes d'éclosion, dont sept de COVID et trois de virus respiratoire syncytial (VRS) au CHSLD Plaisance ainsi qu'aux différentes RI et RPA. Les membres sont invités à poser leur question.

10. RAPPORT TRIMESTRIEL – MISE SOUS GARDE PRÉVENTIVE, PROVISOIRE ET AUTORISÉE

D[re] Françoise Giard, directrice des services professionnels et hospitaliers présente le rapport trimestriel des mises sous garde préventives, provisoires et autorisées au CISSS des Îles. Le rapport couvre la période du 1er décembre 2023 au 29 février 2024. Les membres sont invités à poser leur question.

11. RAPPORT – COMMISSAIRE AUX PLAINTES ET À LA QUALITÉ DES SERVICES

M. Simard invite madame Sophie-Anne Girardin, commissaire aux plaintes et à la qualité des services, à présenter ce point.

M[me] Girardin, présente le tableau « Rapport trimestriel des plaintes » couvrant la période du 1[er] décembre 2023 au 31 mars 2024. Ce sont 12 dossiers de plaintes, d'assistances et d'interventions qui ont été traités pendant cette période. Les motifs sont au niveau des relations interpersonnelles, de la maltraitance ainsi que sur les soins et services dispensés. Les membres ont reçu le document et ils sont invités à poser leur question.

DOSSIERS-DÉCISION

12. ADOPTION DU PLAN DE GESTION DES RISQUES EN MATIÈRE DE CORRUPTION ET DE COLLUSION DANS LES PROCESSUS DE GESTION CONTRACTUELLE

M. Francis Simard, président, invite M. Claude Cyr, directeur des services administratifs, à présenter le plan de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle. Les membres ont reçu le document et sont invités à poser leur question.

Sur proposition dument appuyée, il est résolu que les membres du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles adoptent le plan de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION N[o] 2024-05-1032

13. ADOPTION DU BUDGET 2024-2025

M. Simard invite M. Claude Cyr, directeur des services administratifs à présenter le point suivant. Les membres sont invités à poser leur question. Des félicitations sont adressées à l'équipe de M. Cyr concernant la présentation du budget 2024-2025.

ATTENDU QUE les articles 4 et 7 de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre E-12.0001) précisent que les conseils d'administration (C. A.) des établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux doivent adopter un budget (fonds d'exploitation et d'immobilisations) dans les trois semaines suivant la réception du budget initial octroyé par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) ;

ATTENDU QUE le 24 avril 2024, le MSSS informait notre établissement du budget initial de fonctionnement qui lui était alloué pour l'exercice financier 2024 -2025 ;

ATTENDU QUE les obligations devant être respectées par l'établissement, découlant de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre E-12.0001) ;

ATTENDU QUE selon le Manuel de gestion financière publié par le MSSS, la définition d'équilibre budgétaire tient compte de tous les fonds, le cas échéant : le fonds d'exploitation et le fonds d'immobilisations ;

ATTENDU QUE l'article 284 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S- 4.2) oblige le président-directeur général à présenter au CA de l'établissement des prévisions budgétaires de dépenses et de revenus en équilibre ;

ATTENDU QUE le déficit projeté pour l'exercice 2024-2025 est causé essentiellement par les éléments suivants ;

1 - Coûts excédentaires engendrés par l'utilisation de la main-d'œuvre indépendante nécessaire au maintien de l'offre de service aux usagers :

8 112 000 $

2 - Primes de disparités régionales prévues aux conventions collectives que le MSSS a omis d'inclure dans des calculs d'octroi de postes :

173 000 $

3 - Intérêts sur emprunts générés par les comptes à recevoir du MSSS en lien avec le financement du CHSLD PNC :

516 000 $

4 - Coûts engendrés par des ajouts en lien avec la sécurité dans les soins en 2021, lesquels n'ont toujours pas obtenu de suivi de la part du MSSS :

459 000 $

SUR PROPOSITION APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

ADOPTER le budget 2024 -2025 du CISSS des Îles comme présenté, soit un budget se traduisant par une prévision de résultats déficitaires, combinés du fonds d'exploitation et du fonds d'immobilisations, de 9 143 427 $ contrevenant ainsi au respect de l'équilibre budgétaire.

AUTORISER le président du conseil d'administration et la présidente-directrice générale du CISSS des Îles à signer tous documents afférents à l'exécution des présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION N^{O} 2024-05-1033

14. PROVISION POUR MAUVAISES CRÉANCES ET RADIATIONS POUR L'EXERCICE 2023-2024

CONSIDÉRANT QU'UN montant de 20 714 $ fait partie des comptes en souffrance au CISSS des Îles depuis plusieurs mois ;

CONSIDÉRANT QUE la politique de perception des comptes en souffrance a été respectée ;

CONSIDÉRANT l'incapacité du CISSS des Îles de recouvrer ces comptes ;

SUR PROPOSITION APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil d'administration du CISSS des Îles autorise la radiation des mauvaises créances au 31 mars 2024, et ce, pour un montant total de 20 714 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION N^{O} 2024-05-1034

15. GESTION DES EFFECTIFS MÉDICAUX (NOMINATIONS, DÉPARTS, CONGÉS)

Le 8 mai dernier, dans une correspondance adressée au président du conseil d'administration, M. Francis Simard, la directrice des services professionnels et hospitaliers, D^re^ Françoise Giard, propose après consultation auprès des membres du Département de médecine spécialisée, le renouvellement du mandat du D^r^ Jean-François Bellemare comme chef du Département de médecine spécialisée.

Sur proposition dument appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles entérine le renouvellement du mandat du D^r^ Jean-François Bellemare comme chef du Département de médecine spécialisée au CISSS des Îles. Le renouvellement est effectif jusqu'au 12 mai 2028.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION N^o^ 2024-05-1035

AUTRES SUJETS :

16. AUCUN POINT AJOUTÉ À L'ORDRE DU JOUR.

17. PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance ordinaire du conseil d'administration du CISSS des Îles est prévue le 13 juin 2024.

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points prévus à l'ordre du jour étant épuisés, il est unanimement résolu de lever la séance à 19 h 26.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION N^o^ 2024-05-1036

Francis Simard
Président

Sophie Doucet
Secrétaire du conseil